

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 799 accordant une permission à Mme Morim, des P.T.T

n° 799

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juillet 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 14 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu l'arrêté n° 255 en date du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 22 juillet 1949 formulée par M^e Morin

Vu l'avis favorable du chef de service des P.T.T

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à l'handicap et au Davy (UC, 5 5), est accordée à M^e Morin, dactylographe auxiliaire, 1^{re} catégorie, en service aux P.T.T

Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 13 août 1884, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général R.

CHAMBOREDON